



PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2026

Le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre communautaire Noé-Tourigny pour tenir une séance **ORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur Alexandre Robert
Monsieur Charles Collin
Monsieur Guillaume-Éric Paquette

Madame Joanie Mailloux
Monsieur Patrick Giroux
Madame Renée Quévillon

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Fabiola Aubry, Directrice générale et greffière-trésorière
Madame Kim McDonald, Greffière-trésorière adjointe

La séance débute à 19 h 30

2026-06-078

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière du 1^{er} juin 2026 tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

2026-06-079

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 4 mai 2026 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

(ADOPTÉ)

2026-06-080

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Alexandre Robert



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER les comptes du mois de mai 2026 au montant de 229 769, 64 \$ tels que déposés incluant les salaires versés, les comptes payés et les dépenses effectuées par délégation tel que prévu à l'article 961.1 du code municipal.

La greffière-trésorière adjointe certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

(ADOPTÉ)

RAPPORT DU MAIRE

Félicitations à toute l'équipe de bénévoles de la MADA pour l'activité de distribution des fleurs et pour le démarrage du jardin collectif. Une initiative remarquable encore cette année.

Félicitations également à toute l'équipe de l'administration municipale pour l'organisation de la programmation de la Terrasse Saint-Eub et à l'équipe de la voirie pour le montage de la terrasse. Des spectacles variés mettant en valeur les talents locaux seront offerts accompagnés d'une intéressante visibilité démontrant tout notre dynamisme. Nous avons développé de belles ententes dont avec le Courrier Sud ainsi qu'avec plusieurs partenaires et entreprises locales. Tous les citoyens sont maintenant invités à participer à ce rendez-vous culturel qui aura lieu bientôt, soit les prochains neufs (9) jeudi et qui débute précisément le 11 juin prochain.

Toujours en lien avec la MADA, une demande a été déposée au Conseil des maires au montant de 7 400 \$ pour un projet destiné aux aînés. Ce montant servira entre autres à développer divers outils de communication, dont les numéros d'urgence sur un aimant.

Ensuite, au niveau du regroupement des énergies renouvelables, les membres du comité sont toujours en processus d'analyse et en attente de retour de réponses du MAMH.

RAPPORT DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

À la Régie, le projet sur les plastiques agricoles se poursuit. Il y a eu également une présentation sur le choix de l'artiste pour la création d'une œuvre. Une intéressante visite d'information a eu lieu au Centre de tri de Victoriaville ainsi qu'à de son centre d'enfouissement. Une activité portes ouvertes est prévue dont les dates seront communiquées au courant de l'été.

Dans le cadre du dossier du ramassage des bacs, le fournisseur de service prend sa part de responsabilité pour les poubelles brisées. La Régie a mis en place une procédure afin d'éviter dans l'avenir ce genre de situation. Les documents d'information devraient être diffusés sur le site web de la Régie des déchets. En ce moment, le service est beaucoup plus lent qu'il devrait. La Régie travaille à résoudre le problème en ce qui concerne le processus sur le ramassage des déchets.



2026-06-081

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025

Madame Fabiola Aubry, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport d'audit de conformité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la version définitive du rapport portant sur l'audit de conformité et de la transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2026-06-082

ADOPTION DU BUDGET 2026 DE L'OMH

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le budget 2026 de l'Office Municipal d'Habitation au Coeur du Québec, dont une implication financière de 1 745 \$ pour la Municipalité.

(ADOPTÉ)

2026-06-083

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS RANG DES SAULES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder aux travaux de rechargement du rang des Saules;

CONSIDÉRANT QUE la résolution porte uniquement sur le transport et la mise en place;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres afin de réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT QUE a plus basse soumission reçue et jugée conforme (taxes incluses) est Excavation des Ormes parmi toutes les soumissions reçues :

Soumissionnaire	Conformité	Montant avec taxes	Rang
Excavation des Ormes	OUI	11.50 \$ la tonne	1
Excavation JNF	OUI	12.36 \$ la tonne	2
Smith Asphalte inc.	OUI	19.03 \$ la tonne	3

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume-Éric Paquette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



DE MANDATER le soumissionnaire le plus bas, Excavation des Ormes, pour la réalisation des travaux au montant de 11,50 \$ la tonne (taxes incluses).

D'AUTORISER Mme Fabiola Aubry, directrice générale et greffière-trésorière à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi et à signer le contrat au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)

2026-06-084

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS SNG FORESTERIE-CONSEIL

CONSIDÉRANT le besoin d'une évaluation du potentiel acéricole et forestier dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ à l'intérieur des peuplements situés dans la portion agricole (zone verte) du lot : 6 610 289, dans la Municipalité de Sainte-Eulalie;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de SNG Foresterie-Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER SNG Foresterie-Conseil pour un montant budgétaire de 2 850 \$ taxes non incluses, pouvant varier selon les travaux sur le terrain.

D'AUTORISER Mme Fabiola Aubry, directrice générale à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi du dossier et à signer le contrat au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)

2026-06-085

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICE PROFESSIONNEL SENTIER LUDIQUE ROBIN DES BOIS

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée dans le cadre du programme Signature Innovation de la MRC Nicolet-Yamaska au montant de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée dans le cadre du programme Fonds d'initiative culturel de la MRC de Nicolet-Yamaska au montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT la part municipale au projet prévu dans le PTI au montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le sentier du parc Robin des Bois s'est avéré le lieu municipal par excellence pour implanter un parcours plein air destiné aux jeunes et moins jeunes contribuant à améliorer le parc Robin des Bois par l'ajout d'installations artistiques à la fois écoresponsables et intégrés à la forêt;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Myriam Lafae, artiste professionnelle en conception ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Giroux



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER Myriam Lafae pour un montant budgétaire de 49 000 \$ taxes incluses, pouvant varier selon les travaux sur le terrain.

D'AUTORISER Mme Fabiola Aubry, directrice générale à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi du dossier et à signer le contrat au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)

2026-06-086

OCTROI DE MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE les travaux électriques sont finalisés afin d'accueillir une génératrice permanente au centre Noé-Tourigny;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel net engendré est financé par le surplus accumulé non affecté comme prévu au PTI, ainsi que les coûts de branchement et de la dalle de béton;

CONSIDÉRANT QUE le centre Noé-Tourigny est considéré comme le principal lieu de rassemblement citoyen en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres afin de réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue et jugée conforme (taxes incluses) est RCA Ste-Perpétue parmi toutes les soumissions reçues :

Soumissionnaire	Conformité	Montant avec taxes	Rang
RCA Ste-Perpétue	OUI	72 692.37 \$	1
Groupe Masca inc	OUI	85 665.37 \$	2
Aleco Énergie	OUI	94 796.89\$	3

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Alexandre Robert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le soumissionnaire le plus bas, RCA Ste-Perpétue, pour la réalisation des travaux au montant de 72 692, 37 \$ (taxes incluses).

D'AUTORISER Mme Fabiola Aubry, directrice générale et greffière-trésorière à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi et à signer le contrat au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)

2026-06-087

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD D'ASTON AUPRÈS DU MTQ POUR LEUR DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a approché la municipalité de Saint-Léonard d'Aston afin de valider son intérêt pour assurer le déneigement sur les routes 155 et 161;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston est d'accord pour réaliser les travaux de déneigement sur ces rangs et routes;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande une résolution d'appui aux municipalités limitrophes touchées par ces routes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume-Éric Paquette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston quant au déneigement.

(ADOPTÉ)

2026-06-088

APPUI À LA VILLE DE DAVELUYVILLE AUPRÈS DU MTQ POUR LEUR DÉNEIGEMENT.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour les saisons 2026-27, 2027-28 et 2028-29 d'environ 1.21 km sur la route 261 à Maddington Falls, 5.20 km sur le 11^e rang à Aston-Jonction et 1.59 km sur le rang des sapins à Sainte-Eulalie ;

CONSIDÉRANT QUE pour entretenir ces portions, la Ville de Daveluyville a besoin de l'approbation de la Municipalité de Sainte-Eulalie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DONNER son approbation à la Ville de Daveluyville pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour les saisons 2026-27, 2027-28 et 2028-29 d'environ 1.21 km sur la route 261 à Maddington, 5.20 km sur le 11^e rang à Aston-Jonction et 1.59 km sur le rang des sapins à Sainte-Eulalie;

(ADOPTÉ)

2026-06-089

ACCEPTATION DES FERMETURES DE BRETELLES EN COURTE DURÉE ET LONGUE DURÉE AINSI QUE DES CHEMINS DE DÉTOUR PRÉSENTÉ PAR LE MTMD POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DE LA STRUCTURE P-05324, SITUÉE SUR L'AUTOROUTE 20 OUEST, AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE NICOLET

CONSIDÉRANT QUE la structure P-05324 située sur l'autoroute 20 Ouest dans la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston présente des défauts, et que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à des travaux de réparations;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre le Ministère et les municipalités de Saint-Léonard-d'Aston et Sainte-Eulalie a eu lieu le 1^{er} avril 2026 dans le but d'informer les municipalités du scénario choisi à l'étape d'avant-projet, mais que des changements pourraient avoir lieu en cours de conception;



CONSIDÉRANT QUE la durée des travaux estimée est d'environ 20 semaines;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été question que les travaux se feront en phases avec une fermeture d'une voie à la fois sur la structure avec la circulation déviée en direction opposée, que ceci nécessite la fermeture de la bretelle d'entrée du Rang des Plaines vers l'A-20 Ouest, en longue durée durant toute la durée des travaux et que les usagers devront emprunter le chemin de détour passant par le Rang des Cèdres, entrée vers l'autoroute 20 Est et retour sur l'A-20 Ouest par l'échangeur au km 210;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été question que lorsque les travaux auront lieu dans la travée de la structure passant par-dessus le Rang des Plaines, une fermeture d'une voie à la fois sur ce rang sera nécessaire avec circulation en alternance pendant une certaine durée;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été question que des travaux divers nécessitent également les fermetures de bretelles en courte durée avec les chemins de détour présentés ici-bas :

Bretelles :	Détour :
Bretelle de sortie de l'A-20 Ouest au km 203	Sortie au km 200, entrée vers l'A-20 Est au km 200 et sortie au km 203
Bretelle d'entrée de l'A-20 Ouest au km 203	Rang des Cèdres, autoroute 20 Est et bretelle d'entrée à l'échangeur du km 210 vers l'A-20 Ouest
Bretelle de sortie de l'A-20 Ouest au km 202	A-20 Ouest, sortie 200, route 155, bretelle d'entrée du 13e Rang de Wendover vers A-20 Est et sortie 202 de l'A 20 Est
Bretelle de sortie de l'A-20 Est au km 202	Sortie au km 210, prendre autoroute 20 en direction Ouest avec l'échangeur et sortie au km 202
Bretelle d'entrée de l'A-20 Est au km 202	Prendre autoroute 20 Ouest, sortie au km 200 et entrée au km 200 vers l'A-20 Est
Bretelle de sortie de l'A-20 Est au km 204	Sortie au km 210, prendre A-20 Ouest, sortie au km 204

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER le principe de réalisation des travaux de réparations de la structure P-05324 tel que présenté à la réunion du 1er avril 2026.

(ADOPTÉ)

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 535-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 410-15 POUR LA ZONE C10

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Guillaume-Éric Paquette qu'à cette même séance, il sera proposé d'adopter le projet de règlement 535-26 modifiant le règlement no 410-15 concernant la zone C10.



2026-06-090

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 535-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 410-15 POUR LA ZONE C10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Eulalie est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il convient d'ajuster les usages permis dans la zone C10 afin d'offrir un environnement réglementaire favorable au développement de cette zone ;

CONSIDÉRANT QU'il convient de modifier la note (3) de la grille de zonage C10 ;

CONSIDÉRANT QUE la zone C10 représente une zone d'usage commercial utilisée depuis plusieurs années, et que la CPTAQ y a même reconnu des droits acquis de nature commerciale ;

CONSIDÉRANT QU'une personne propriétaire d'un immeuble dans la zone C10 a demandé au Conseil de la Municipalité de Sainte-Eulalie de modifier les paramètres normatifs applicables à cette zone afin de lui permettre d'ajouter un usage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer la compatibilité des usages permis ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 1er juin et que le premier projet de règlement a été déposé lors de cette séance ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Municipalité de Sainte-Eulalie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Eulalie applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume-Éric Paquette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le projet de règlement NO 535-26 modifiant le règlement no 410-15 concernant la zone C10.

(ADOPTÉ)

2026-06-091

FERMETURE DE LA RUE DES NOYERS LES JEUDIS DE LA TERRASSE ET LORS DE LA FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la terrasse Saint-Eub est située dans le parc de la Municipalité sur la rue des Noyers pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT l'importance de sécuriser les lieux lors des activités et la prestation des spectacles;



CONSIDÉRANT QU'une communication à la sécurité publique ainsi qu'une communication citoyenne est prévue pour bien diffuser l'information.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la fermeture de la rue des Noyers à son entrée sur la rue des Bouleaux et à l'entrée du parc 0-5 ans de façon temporaire lorsque la terrasse Saint-Eub sera ouverte à l'animation.

DE PERMETTRE l'accès à l'Espace Saint-Eub par l'entrée de la cours du centre Noé-Tourigny seulement, et d'y permettre le stationnement également.

(ADOPTÉ)

2026-06-092

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 272 RANG DES SAPINS

Madame Fabiola Aubry, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Eulalie, indique qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Steve Raïche relativement au lot 5 445 278.

Cette demande de dérogation mineure est en lien avec la profondeur d'un lot projeté en séparation du lot agricole.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut séparer le lot où se situe la maison du reste de la terre;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du lot qui résulte de l'opération cadastrale est de 67, 55 mètres d'un côté et de 72, 44 mètres de l'autre côté ;

CONSIDÉRANT la longueur du frontage est conforme et que la superficie minimale est respectée;

CONSIDÉRANT QUE la demande est appuyée par le plan de localisation fait par Auger & Dubord, arpenteurs géomètres ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité CCU recommandent positivement cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Alexandre Robert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure afin d'accepter la profondeur d'un lot projeté en séparation du lot agricole.

(ADOPTÉ)



2026-06-093

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la levée de la séance à 20 h 14.

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

Gilles Jr Bédard
Maire

Fabiola Aubry
Directrice générale greffière-trésorière